



## Aide complémentaire pour un salaire faible

Par **loir25**, le **04/09/2012** à **15:37**

Bonjour,  
ma fille vient de terminer ses études, bac + 5 ans, Master Pro Gestion du Patrimoine.  
Elle exerce actuellement un CDD de 6 mois dans les musées de BELFORT.  
Son salaire du mois de juillet est de 950 €uros environ pour 120 heures, sur la base du SMIC (9,40 Euros/heure).  
A-t-elle droit à une aide complémentaire ?  
Merci pour vos conseils.

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **15:35**

Bonjour

Non, mais elle peut avoir un second employeur si elle le désire car elle travaille à temps partiel.